Acte mis en ligne le : 09/11/2023

Nantes Métropole

Département Ressources Humaines **Décision n°2023-1118**

Objet : Ouverture au recrutement contractuel d'un emploi de Gestionnaire recouvrement à la direction des Opérateurs Publics de l'Eau et de l'Assainissement

Réf. : 4.2.5

Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 15.1.1) portant délégation du Conseil à la Présidente, afin d'ouvrir les vacances d'emploi au recrutement contractuel et définir les conditions de rémunération,

Vu l'arrêté n°2022-470 du 11 juillet 2022 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Vu le Code général de la Fonction Publique, notamment son article L.332-8, 2°, sur l'ouverture au recrutement contractuel d'emplois vacants,

Considérant qu'à la direction des Opérateurs Publics de l'Eau et de l'Assainissement, un emploi de Gestionnaire recouvrement, va se trouver vacant, et que compte tenu des fonctions et des besoins à satisfaire, il est nécessaire d'ouvrir cet emploi au recrutement contractuel,

Considérant que le profil de poste est le suivant :

Suivi administratif :
Assurer la mise à jour des données administratives pour optimiser le recouvrement
Gérer les moyens de paiement (mise en place du prélèvement mensuel et automatique)
Rédiger des courriers
Assurer l'archivage des dossiers clients

Participer à la mise à jour de la base de données clientèle :
Réaliser des enquêtes ponctuelles en matière de ménage clients
Analyser l'informateur judiciaire et transmettre les dossiers à traiter

Accueil téléphonique et physique :
Assurer la prise en charge des clients, identifier et qualifier leurs besoins/demandes
Contacter les clients pour des actions de recouvrement et de mise à jour de la base de données

Accusé de réception en préfecture
044-244400404-20231107-2023_1118DEC-AU
Date de télétransmission : 09/11/2023
Date de réception préfecture : 09/11/2023

Participer au système de management de la DOPEA au sein de vos services en articulation avec les processus

Respecter et appliquer les consignes de sécurité

Décide,

Article 1 : L'emploi de Gestionnaire recouvrement à la direction des Opérateurs Publics de l'Eau et de l'Assainissement est ouvert au recrutement contractuel,

Article 2 : La rémunération définie en fonction de l'expérience professionnelle des candidats s'intégrera dans la grille indiciaire des adjoints administratifs territoriaux, à savoir au minimum indice brut 367 et au maximum indice brut 432, à laquelle s'ajoutera, le cas échéant, le régime indemnitaire afférent à cet emploi,

Article 3 : Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2023,

Article 4 : De charger Monsieur le Directeur général des services de Nantes Métropole et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le / 7 NOV. 2023

Pour la Présidente
La vice-présidente déléguée

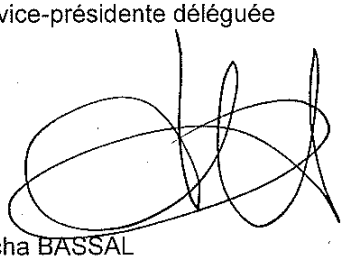

Aïcha BASSAL

mis en ligne le :

/ 9 NOV. 2023

Accusé de réception en préfecture
044-244400404-20231107-2023_1118DEC-AU
Date de télétransmission : 09/11/2023
Date de réception préfecture : 09/11/2023